



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 février 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 49 de l'ordre du jour

### Culture de paix

**Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'),  
Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan  
et Turquie : projet de résolution révisé**

### Journée internationale du Novruz\*

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la coopération internationale dans les domaines économique, social et culturel,

*Rappelant* sa résolution 56/6 du 9 novembre 2001 relative au Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations,

*Rappelant également* la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, adoptée le 4 novembre 1966 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>1</sup>,

*Affirmant* la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée le 2 novembre 2001 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>2</sup>, notamment l'appel à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, sur la prise de conscience de l'unité du genre humain et sur le développement des échanges interculturels,

*Prenant en considération* la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée le 17 octobre 2003 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>3</sup>, et reconnaissant qu'il importe de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel,

---

\* Le Novruz (« jour neuf ») est célébré le 21 mars; l'orthographe et la prononciation du mot varient selon les pays.

<sup>1</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, quatorzième session, Paris, 1966, Résolutions*, chap. IV, résolution 8.

<sup>2</sup> Ibid., *trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1 : *Résolutions*, chap. V, résolution 25, annexe 1.

<sup>3</sup> Ibid., *trente-deuxième session, Paris, 29 septembre-17 octobre 2003*, vol. 1 : *Résolutions*, chap. IV, résolution 32.



notamment les pratiques sociales, les rites et les festivités aux niveaux national et international,

*Notant* l'interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine culturel et naturel matériel,

*Se félicitant* de l'inscription du Novruz sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le 30 septembre 2009,

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005, adopté à l'occasion d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale<sup>4</sup>, qui reconnaît notamment que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité,

*Soulignant* qu'il importe de sensibiliser l'opinion par des activités éducatives, médiatiques et culturelles en vue d'encourager la connaissance des cultures nationales, du patrimoine culturel de l'humanité et de la diversité des cultures, qui est indispensable au renforcement de la paix mondiale et au bon fonctionnement de la coopération internationale,

*Réaffirmant* que les réalisations des différentes civilisations constituent le patrimoine commun de l'humanité et sont, pour l'humanité tout entière, source d'inspiration et de progrès,

*Soulignant* qu'il faut parvenir à une compréhension objective de toutes les civilisations et favoriser les échanges constructifs et la coopération entre les civilisations,

*Sachant* que le Novruz, jour de l'équinoxe de printemps, est célébré au début de la nouvelle année par plus de 300 millions de personnes dans le monde et qu'il est célébré depuis plus de 3 000 ans dans les Balkans, le bassin de la mer Noire, le Caucase, en Asie centrale, au Moyen-Orient et dans d'autres régions,

*Soulignant* l'importance des processus d'enrichissement culturel mutuel et la nécessité de promouvoir les échanges entre les civilisations, qui facilitent le développement de la coopération internationale,

*Consciente* qu'il est de plus en plus important et nécessaire de s'appliquer à vivre en harmonie avec la nature, ce qui est inhérent à toutes les civilisations dans le monde actuel,

*Consciente également* que le Novruz, qui incarne l'unité du patrimoine culturel et de traditions séculaires, joue un rôle important pour resserrer les liens entre les peuples, sur la base du respect mutuel et des idéaux de paix et de bon voisinage,

*Tenant compte* de ce que les fondements des traditions et des rites du Novruz sont le reflet des particularités des antiques coutumes culturelles des civilisations de l'Orient et de l'Occident, qui ont influencé ces civilisations par l'échange de valeurs humaines,

*Prenant note* de la vocation du Novruz à affirmer la vie en harmonie avec la nature, de la reconnaissance des liens indéfectibles entre le travail constructif et les

---

<sup>4</sup> Voir résolution 60/1.

---

cycles naturels de renouveau, et de l'attitude attentive et respectueuse à l'égard des sources de la vie,

1. *Déclare* le 21 mars journée internationale du Novruz;
2. *Se félicite* des efforts déployés par les États Membres qui célèbrent le Novruz pour préserver et développer la culture et les traditions qui y sont liées;
3. *Engage* les États Membres à s'efforcer de faire connaître le Novruz et à organiser des manifestations annuelles pour, le cas échéant, célébrer cette fête;
4. *Appelle* les États Membres où le Novruz est célébré à étudier les origines et les traditions de cette fête afin de faire connaître le patrimoine du Novruz dans la communauté internationale;
5. *Invite* les États Membres intéressés et l'Organisation des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies compétents, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que les organisations internationales et régionales intéressées, et les organisations non gouvernementales, à participer aux manifestations organisées par les États où le Novruz est célébré.